

## Déclaration SNTRS CGT au CT Inserm du 16 mai 2019 sur le bilan social 2018

Le bilan social 2018 ne diffère pas des précédents.

Ce qui est saillant c'est l'importance du travail précaire. Les CDD représentent près de 41% des effectifs totaux des chercheurs, et 29% des effectifs totaux des IT soit 37% de l'ensemble des personnels de l'Institut. Tout le monde sait ce que cela implique pour les laboratoires et les services, une déstabilisation permanente et pour la société un gâchis puisque la plupart d'entre eux n'ont pas d'autre avenir que pôle emploi.

Cette précarité massive est la conséquence d'une recherche exclusivement financée sur contrats.

Depuis deux ans le nombre de CDD est reparti à la hausse. En cause l'ANR dont le nombre de CDD financés est en augmentation +11,7% et les fondations et associations +12,7%

L'Inserm n'est plus sur une phase de développement. Les effectifs de chercheurs statutaires ont diminué de 2% depuis 2009. Quant aux IT si leur effectif global est constant, l'emploi des ingénieurs est assuré au détriment des Techniciens et des Adjointes techniques qui ont perdu respectivement 5% et 67 % de leurs effectifs depuis 2009.

Du fait de la faiblesse des recrutements et des départs de plus en plus retardés des agents pour avoir une retraite à taux plein, l'âge moyen des chercheurs et des IT ne cesse de croître. Il n'y a plus de chercheurs de moins de 30 ans et le nombre de chercheurs de plus de 65ans avoisine les 100. Quant aux IT, il n'y a quasiment plus de Technicien de moins de 25 ans, comme pour les chercheurs le nombre d'IT de 65 ans et plus (63) est en progression constante.

Concernant l'âge de recrutement des chercheurs. Avec la suppression des CR2 et la création de la classe des CRCN l'âge moyen du recrutement des chercheurs est passé en 2018 à 37,5 ans soit 2 ans et un mois supérieur à celui des CR2. Ainsi la suppression des CR2 a entraîné de facto une entrée plus tardive dans le corps des chercheurs.

Concernant l'ancienneté moyenne dans le corps des CR pour être admis au concours DR2, elle est passée de 6,6 ans en 2009 à 11,1 années en 2018.

Pour les IT, les flux sont faibles, compte tenu du petit nombre postes ouverts aux concours et des départs en retraite de plus en plus tardifs. Conséquence la durée entre deux promotions ne cesse de s'accroître. En 2009 elle était de 5,15 ans, pour passer en 2018 à 6,7 ans.

Conséquence du chômage et du petit nombre de postes les candidats au recrutement ont un niveau de diplôme supérieur au niveau requis. 14,5% pour les IE, 62 pour les AI, 56 pour les Techniciens et 55 pour les AT.

Concernant les femmes plus la qualification augmente plus leur proportion diminue. Comme si elles étaient défavorisées pour accéder à l'emploi qualifié comme le montre le % de femmes pour chaque catégorie de personnel.

T 74,6%, AI 76,5%, IE 65,85%, IR 58,4%, CR 52%, DR2 41,7%, DR1 33%, DRCE 29,7%. Cette situation n'évolue pas depuis des années malgré les beaux discours sur l'égalité homme/femme.

Concernant les rémunérations elles sont indignes de la qualification et de l'engagement professionnels.

Je rappelle que les primes de la Fonction publique représentent en moyenne 33% de la rémunération indiciaire.

Nous en sommes très loin avec le Rifssep quant à la prime des chercheurs c'est une insulte à la profession.

Les maigres augmentations salariales consécutives au PPCR ont entraîné la disparition de la GIPA.

Le mouvement des Gilets jaunes montre à sa manière que le pouvoir d'achat est l'une des préoccupations majeures des français. Or, les salariés de l'Inserm sont confrontés à des difficultés financières grandissantes comme le montre l'aide financière qui passe de 0,5% à 0,92% du budget de l'action sociale. Et ceci concerne toutes les catégories de personnels, chercheurs compris, notamment dans les métropoles où le coût du logement est plus élevé.

La recherche, ce sont des femmes et des hommes qui la font. On ne peut pas dire qu'ils soient payés de retour comme l'atteste le bilan social. Ce gouvernement comme les précédents méprise les personnels de recherche. Malgré tous les discours lénifiants sur l'importance de la recherche.

Où nous mène cette politique ? La question ne peut pas ne pas être posée.

Croit-on que l'on va développer la recherche nationale en rémunérant aussi peu ses personnels, en leur offrant aussi peu de perspective d'emploi et de carrière ?

Il n'a rien d'étonnant que dans ces conditions, les inscriptions en thèse baissent

Dans le cadre de la préparation de la loi de programmation pluriannuelle le gouvernement a lancé une concertation autour de trois thèmes, dont l'un s'intitule « Comment attirer vers les carrières scientifiques les jeunes talents et offrir des parcours scientifiques compétitifs à l'échelle internationale ? »

Mais dans le même temps le gouvernement a déposé au parlement un projet de loi dit de modernisation de la Fonction Publique qui est en cours de discussion.

Au nom d'une prétendue modernisation, le gouvernement introduit la logique du privé avec l'extension massive du contrat en lieu et place de l'emploi statutaire. Rappelons que les droits et obligations des fonctionnaires sont définis par la loi et non par un contrat car les fonctionnaires ne travaillent pas pour des intérêts particuliers comme les salariés du privé mais pour l'intérêt général.

Le texte ouvre l'embauche de CDD de catégories B et C sur fonctions permanentes qui jusque-là étaient réservés si on peut dire aux catégories A.

Il ouvre largement l'embauche de CDI en lieu et place de fonctionnaires sauf pour les organismes de recherche qui sont listés dans un texte annexe. Il crée un nouveau type de contrat dit de projet dont la durée est au bon vouloir de la hiérarchie.

Donc pour les personnels de recherche précaires les perspectives sont les suivantes : Epsilon d'emploi sur statut, embauche massive sur CDD, et Contrat de projet. Ce dernier exclut explicitement la CDIisation.

Avec le développement du contrat et notamment du Contrat de projet et la possibilité pour la hiérarchie de mettre à pied un agent pour trois jours (c'est à dire en le privant de salaire) sans passer par la CAP, le gouvernement veut des agents publics soumis dociles.

Déjà les travailleurs scientifiques sont asservis par la recherche permanente de financements contractualisés, mais visiblement pour le pouvoir politique ce n'est pas suffisant !

Ceci est logique, puisque la recherche publique doit être au service quasi exclusif de l'innovation c'est à dire de la compétitivité des entreprises.

Cette organisation de la recherche publique est antinomique des principes de la recherche qui repose sur la créativité sur la liberté de recherche.

L'Inserm pour être en capacité d'affronter les enjeux de la connaissance dans le biomédical et en santé doit être doté d'un budget autrement plus conséquent que celui dont il est doté. Autrement plus conséquent, afin que ses laboratoires puissent faire de la science avec des budgets récurrents au lieu de passer leur temps à courir après la monnaie afin que les précaires qui galèrent puissent être embauchés sur statut et afin que ses personnels soient rémunérés en fonction de la qualification et de leur engagement professionnel.